

➤ Synthèse du conseil municipal du 01 avril 2022

**Compte de gestion et compte administratif 2021**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du Trésorier et le compte administratif 2021 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses nettes : 922 453,20 €uros  
Recettes nettes : 1 256 083,09 €uros  
Résultat de l'exercice : 333 629,89 €uros

Section d'investissement :

Dépenses nettes : 437 165,62 €uros  
Recettes nettes : 497 854,10 €uros  
Résultat de l'exercice : 60 688,48 €uros

Résultat à la clôture de l'exercice 2020, repris en 2021 :

Investissement : 374 989,38 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

- I- Investissement : 60 688,48 + 374 989,38 €uros = 435 677,86 €uros
- II- Fonctionnement : 333 629,89 €uros

I+II = 769 307,75 €uros

**Affectation du résultat 2021**

le Conseil Municipal décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2021, soit 333 629,89 € en recette d'investissement du budget communal 2022.

**Vote des taux 2022**

le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition 2021 pour 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,19
- Taxe sur le foncier non bâti : 65,23

**Vote du Budget primitif 2022**

Le conseil municipal vote le budget suivant pour 2022 (Trois abstentions : Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER) :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Proposées 2022
O11 Charges à caractère général	317 050 €
O12 Charges de personnel	596 000 €
65 Autres charges de gestion courante	90 200 €
66 Charges financières	3 000 €
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	650 €
042 Opération d'ordre entre section	13 619 €
023 Virement à la section d'invest.	216 140 €
TOTAL Dép. fonct.	1 236 659 €

Recettes	Proposées 2022
O13 Atténuations de charges	5 500 €
70 Produits des services	13 000 €
73 Impôts et taxes	1 097 678 €
74 Dotations et participations	106 996 €
75 Autres produits gest. courante	10 000 €
76 Produits financiers	5 €
77 Produits exceptionnels	3 480 €
TOTAL Recettes fonct.	1 236 659 €

Section d'investissement :

Dépenses	proposées + RAR 2022
16 Remboursement d'emprunts	126 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	31 308.00 €
204 Subventions d'équipement versées	191 331.00 €
21 immo. Corporelles	67 300.00 €
23 Immobilisation en cours	799 874.19 €
TOTAL	1 215 813.19 €

Recettes	Proposées + RaR
001 excédent inv. Reporté	435 677.86 €
10 dotations fonds divers réserves	356 670.54 €
13 subventions d'Invest.	193 705.79 €
Virement de la section de fonct.021	216 140.00 €
Chapitre 040	13 619.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 813.19 €</b>

Total Fonctionnement + investissement = 2 452 472,19 euros

### **Rénovation de l'éclairage public, annule et remplace la délibération n°22.01.03 du 02 février 2022**

Le conseil municipal annule la délibération n°22.01.03 du 02 février 2022 et vote une enveloppe de 15 000,00 € pour l'année 2022 affectée aux besoins de rénovations ponctuelles sur l'éclairage public par le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor

### **Alimentation HT A/BT/EP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase/Infrastructures de télécommunications/Gaz – lotissement de Crec'h Min**

Le conseil municipal approuve la proposition du syndicat départemental d'énergie 22 concernant l'alimentation moyenne tension, base tension, éclairage public 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Phase, d'infrastructures de télécommunications, et l'alimentation en gaz du lotissement de Crec'h Min pour un montant de 137 531 €. La commune demandera à la SEM de Lannion-Trégor Communauté le remboursement de cette somme.

### **Convention de transfert des équipements communs dans le domaine public (lotissement Crec'h Min)**

Le conseil municipal autorise (une abstention : Yves DAVOULT) le transfert dans le domaine public de la commune des équipements communs du lotissement de Crec'h Min en contrepartie la SEM Lannion Trégor saeml s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art, conformément au programme des travaux approuvé et à rétrocéder lesdits ouvrages à l'euro symbolique à la commune.

### **Démolition de l'ancienne école : Maîtrise d'œuvre, permis de démolir, consultation, documents annexes**

Monsieur le Maire est autorisé à :

- Sélectionner une MOE (Maîtrise d'œuvre) qui va accompagner la commune dans le projet de démolition de l'ancienne
- Signer tous les documents afférents au dossier comme les conventions des missions annexes et études complémentaires (amiante, réseau, SPS...).
- Déposer un permis de démolir.
- Lancer une consultation d'entreprises pour la démolition des bâtiments et à signer tous les documents afférents à la consultation.

**Convention particulière de maîtrise d'œuvre avec LTC « Aménagement de voirie de la Placette ainsi qu'aux abords de la Mairie et de la Bibliothèque » et devis de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le maire est autorisé à signer la Convention particulière de maîtrise d'œuvre avec LTC pour l'aménagement des espaces extérieurs autour des nouveaux bâtiments (équipement associatif et halle couverte) prévu dans le projet d'aménagement du bourg et à signer le devis correspondant d'un montant de 38 500,00 €.

**Vote d'une autorisation de programme 2022 et crédits de paiement**

Le conseil municipal vote l'autorisation de programme 2022 et crédits de paiement suivante (trois abstentions : Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER) :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP-2022.1.1	Construction d'un équipement associatif et d'une halle	1 197 950 €	80 600,00 €	818 989,00 €	298 361,00 €
AP-2022.1.2	Aménagement de voirie de la placette, abords de la mairie et de la bibliothèque	846 960,00 €		423 480,00 €	423 480,00 €
	TOTAL	2 044 910,00 €	80 600,00 €	1 242 469,00 €	721 841,00 €

**Demande DETR démolition de l'ancienne école**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire une demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux après de l'Etat pour la démolition de l'ancienne école dans le bourg de Saint-Quay-Perros.

- Montant des travaux : 160 500.00 €
- Fonds propres : 112 350.00 €

- DETR sollicitée : 48 150.00 €

### **Demande DETR rénovation salle Yves GUEGAN**

Objectif du projet :

La salle polyvalente de Saint-Quay-Perros, inaugurée le 28 mai 1988, présente un état de détérioration important. Des diagnostics réalisés récemment ont mis en évidence des urgences pour la sécurité et la pérennité de la structure et notamment au niveau de la structure porteuse qui nécessite une remise en état rapide.

Les premiers travaux de remise en état, objet de la présente demande de subvention concernent :

- Le remplacement des linteaux de portes
- Le remplacement des poteaux porteurs par des poteaux métalliques
- Le remplacement des portes vitrées
- Le remplacement de trois châssis vitrés triangulaires par un bardage bois.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux après de l'Etat pour la rénovation de la salle Yves GUEGAN.

- Montant des travaux : 16 954.00 € H.T.
- Fonds propres : 11 868.00 €
- DETR sollicitée : 5 086,00 €